

Diocèse de Perpignan – Elne
Aumônerie de l'Enseignement Public
Maison Diocésaine – Parc Ducup
Allée des Chênes
66000 Perpignan

Autorisation parentale sur les photographies et les œuvres

Dans le cadre de l'utilisation du Site Internet du diocèse de Perpignan – Elne, du site internet des Aumôneries de l'Enseignement Public comme vitrines et outils de communication, il vous est demandé, en tant que parents, tuteurs ou responsables,... de compléter ce formulaire d'autorisation d'utilisation de l'image et des œuvres de votre enfant.

*Comme le stipule la loi, nous avons obligation d'avoir **ces autorisations signées des 2 parents pour cet usage.***

But pédagogique

Les photos d'enfants serviront éventuellement à l'illustration d'une sortie, d'un évènement diocésain, d'une célébration religieuse...

Le but étant tout simplement d'illustrer la vie de notre diocèse.

Précisions

En aucun cas, il ne sera fait état du nom de famille de l'auteur : par convention, seul le prénom sera utilisé.

Ce que dit la loi

En ce qui concerne les photographies et les œuvres, celles des enfants sont aussi sujettes à ce que l'on appelle le droit à l'image pour l'un et le droit d'auteur pour l'autre :

«Par principe, toute personne, dispose sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa reproduction et diffusion sans son autorisation.»

*«...pour la réalisation de sites d'établissements scolaires...s'agissant du droit à l'image des enfants, **l'autorisation des deux parents** est nécessaire avant toute diffusion sur un site Web, une revue...»*

Extraits tirés du site <http://www.foruminternet.org>

«Les dispositions du présent code protègent les droits des auteurs sur toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination... Les droits d'auteur (et droits voisins) s'appliquent aux œuvres susceptibles d'être utilisées sur un site Web et s'imposent pleinement aux utilisateurs même en cas d'exploitation à des fins pédagogiques...»

Extraits tirés du Code de la propriété intellectuelle (Partie Législative) Ch.II :
Oeuvres protégées Article L112-1

«...Ce ne sont pas les informations communiquées qui sont protégées mais leur écriture, leur présentation, leur réalisation...»

Extrait tiré du site <http://www.educnet.education.fr/juri/auteur1.htm>

Diocèse de Perpignan – Elne
Aumônerie de l'Enseignement Public
Maison Diocésaine – Parc Ducup
Allée des Chênes
66000 Perpignan

**Autorisation parentale
sur les photographies et les œuvres**

Formulaire à remplir

Monsieur (nom + prénom) : _____

Madame, Mlle (nom + prénom) : _____

. . *Autorise(nt) l'Association Diocésaine de Perpignan et la communauté de paroisse de, par la présente, à utiliser dans le cadre de ses outils de communication : site Internet, publications des Aumôneries de l'Enseignement Public, pages partenaires internet de la communauté de paroisse :
. .les photos,

. . *Refuse(nt) que l'Association Diocésaine de Perpignan, par la présente, utilise dans le cadre de ses outils de communication : site Internet, publications des Aumôneries de l'Enseignement Public, ... :
. .les photos,

...en vue de les mettre essentiellement en ligne à la disposition de toute personne qui viendrait à se connecter sur le site Internet du diocèse de Perpignan - Elne désigné à l'adresse suivante: <http://www.perpignan.catholique.fr/>, sur le site diocésain des Aumôneries de l'Enseignement Public, <http://theoservices66aep.fr/>, ainsi que sur les publications papier du diocèse.

Les photos où apparaissent des enfants dont les parents auraient refusé la publication seront retirées du site, ou floutées pour que leurs enfants soient rendus méconnaissables. Valable pour une période indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier adressé à l'Évêché ou aux Aumôneries de l'Enseignement Public.

Fait à le

**Signatures obligatoires des 2
parents :**

Père

Mère

*Cochez les cases correspondantes